

FAQs Action Prime gratuite

pour une sélection de machines semi-stationnaires

Durée : 01.09.2024, 0h00 - 31.12.2024, 23h59

Que dois-je faire pour participer à l'action ?

Acheter une machine semi-stationnaire de metabo participant à l'action chez un revendeur et s'enregistrer sur le portail de service Metabo ou l'application Metabo en saisissant le code action "**metabo-deal**" et en téléchargeant la facture pendant la période de l'action.

Lien vers l'enregistrement sur le portail de service portal.metabo-service.com/fr-CH/mon-service/login/

Avec quel produit puis-je participer à l'action ?

Une sélection des machines semi-stationnaires de metabo participent à l'action. Un aperçu de tous les produits participants peut être consulté sur metabo.com/powermaxxpromotion.

Quand est-ce que je reçois quelle prime ?

Dans cette action, le participant recevra gratuitement une perceuse-visseuse sans fil 12 volts PowerMaxx BS Basic (2 x 2,0 Ah) en coffre.

Les primes sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Le client final reçoit dans tous les cas une prime s'il remplit les conditions de l'action.

Où dois-je acheter mon produit pour participer à la promotion ?

L'achat du produit doit être effectué auprès d'un revendeur en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein. Les revendeurs qui vendent nos produits Metabo peuvent être consultés dans la recherche de revendeurs sous metabo.com/ch/fr/recherche-de-revendeurs/

Dans quels pays l'action est-elle valable ?

L'action est valable en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. Cela signifie que l'achat du produit doit avoir lieu en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein et que le domicile de l'acheteur doit se trouver en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein. La livraison de la prime gratuite s'effectue donc exclusivement en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein.

Comment dois-je comprendre la période d'action ?

La période de l'action est du 01.09.2024 au 31.12.2024. Ainsi, pour participer à l'action, **l'achat et l'enregistrement** de la machine doivent avoir lieu pendant cette période. L'enregistrement pour l'action n'est pas possible après le 31.12.2024. La date figurant sur le justificatif de la facture ainsi que la date d'enregistrement sont déterminantes. Il convient de noter que l'enregistrement doit en outre être effectué au plus tard 4 semaines après l'achat.

Puis-je acheter plusieurs produits pour lesquels je recevrai une prime gratuite ?

Oui, il est possible d'acheter plusieurs produits.

Que se passe-t-il après l'enregistrement de mon produit ?

Un e-mail de confirmation est envoyé directement après l'enregistrement réussi pour participer à l'action. Metabo crée automatiquement une commande pour la prime gratuite et la prime quitte notre maison en quelques jours.

Où puis-je m'adresser si j'ai des questions ?

Si vous avez des questions sur l'action, le meilleur moyen de nous contacter est info@metabo.ch.